



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

CABINET

Leader parlementaire de l'opposition officielle

Québec, le 2 février 2021

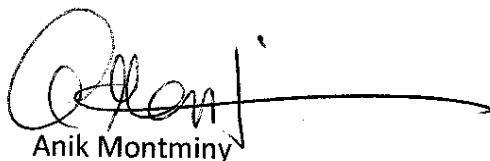
Monsieur Siegfried Peters
Secrétaire général de l'Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
2e étage, Bureau 2.50
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

Vous me permettez, au nom de la députée de Saint-Laurent, de vous transmettre le libellé de la motion que nous souhaitons débattre ce mercredi 3 février, à la rubrique des affaires inscrites par les députés de l'opposition, et ce, conformément aux dispositions de l'article 97 et suivants de notre Règlement.

Veuillez recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments distingués.

La directrice de cabinet,



Anik Montminy

p.j.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

(Art. 97 et ss. RAN)

« Que l'Assemblée nationale réitère l'urgence d'agir en éducation afin d'assurer la réussite éducative et la persévérance scolaire des élèves pendant et après la pandémie;

Qu'elle rappelle que les partenaires en éducation ont constaté dès l'automne dernier une augmentation fulgurante et alarmante du taux d'échec dans les écoles;

Qu'elle exprime sa profonde préoccupation quant au manque de motivation des jeunes à l'école depuis le début de la pandémie;

Qu'elle reconnaisse que les profondes inquiétudes des parents et des équipes-écoles sur plusieurs enjeux importants, tels que la qualité de l'air, les savoirs essentiels, les délais dans l'implantation du programme de tutorat, l'annulation tardive des examens ministériels, la pondération inconnue du premier bulletin, les tests de dépistages rapides toujours non utilisés, l'imposition tardive du masque de procédure et l'impact à long terme de la COVID sur la réussite éducative des élèves et les risques de décrochages des élèves et des enseignants;

Qu'elle demande au gouvernement de mettre en place des mesures pour aider immédiatement les élèves et les équipes-écoles telles que :

- Bonifier le programme de tutorat, notamment par la mise en place d'un crédit d'impôt remboursable;*
- Permettre aux étudiants universitaires de déposer leur candidature dans le programme de tutorat, peu importe leur programme d'étude;*
- Ajouter un incitatif financier ou fiscal afin de rendre le retour des enseignants retraités plus attractif;*
- Négocier de bonne foi avec les enseignants afin d'éviter de pénaliser les enfants;*
- S'engager à convoquer d'urgence, pendant la semaine de relâche, un sommet avec l'ensemble des intervenants impliqués dans la réussite éducative et la persévérance scolaire afin d'établir un plan de sortie de crise sur 3 ans pour maximiser les chances de réussite de tous les élèves du Québec. »*

Présentée par la députée de Saint-Laurent

Le mercredi 3 février 2021